

AIPR Concepteur

Public :

Attestation nécessaire à tout chef de projet (maître d'œuvre, maître d'ouvrage ou l'un de leurs salariés ainsi qu'à tout établissement intervenant pour son propre compte en vue de la préparation ou du suivi d'un projet de travaux).

NB : tout prestataire en localisation et plan de recollement de réseaux neufs ainsi que tout technicien intervenant pour son compte doit être en possession de l'AIPR Concepteur.

Prérequis :

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation
- Être déclaré apte par la médecine du travail.

Durée : 7h00 heures (théorie + test sur la plateforme nationale)

Objectifs :

Le déroulé pédagogique de la formation AIPR concepteur est conçu pour permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler en toute sécurité à proximité des réseaux, tout en ayant connaissance des questions administratives, techniques et sur chantier.

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et de quizz, et évaluation à blanc avant le passage de la certification

8 à 10 personnes par groupe maximum

Dates, lieu, tarif : nous consulter.

PROGRAMME

Théorie

- Impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier.
- Rôle, responsabilités et obligations du concepteur avant et pendant les travaux.
- Réglementation DT – DICT : Principaux points de repères.
- Réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) : Évaluation.
- Définitions et glossaire.
- Acteurs de la réforme DT – DICT.
- Types de réseaux concernés (DT – DICT) et cas de dispense.
- Fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes).
- Exécution des travaux :
 - ✓ Marquage-piquetage.
 - ✓ Cas particulier des travaux urgents.
 - ✓ Application du "guide technique".
 - ✓ Reconnaissance sur le terrain.
 - ✓ En cas de dommage ou d'arrêt de chantier.

Pratique

- Quizz réguliers
- Questionnaire à blanc

EXAMEN QCM

- Examen de compétences par QCM AIPR sur PC fournis par NP Formations ou postes informatiques du client.

La validité de l'AIPR concepteur est de 60 mois. La formation est dispensée dans une salle adaptée avec des moyens pédagogiques tels que des diaporamas, des vidéos et des supports de formation remis aux stagiaires. Les intervenants sont expérimentés et dotés d'un sens de la pédagogie. Le contrôle des connaissances est assuré tout au long du stage1.

L'AIPR concepteur est obligatoire pour les professionnels intervenant à proximité des réseaux et canalisations dans le cadre de la réforme anti-endommagement entrée en vigueur en janvier 2018